

**2013/5400 - Construction du nouveau groupe scolaire Marie Bordas - 14 bis rue de Champagneux - 69008 Lyon - Opération n° 08 126 001 - Approbation de la convention avec la Communauté urbaine de Lyon pour l'Aménagement de la voirie** (Direction de la Construction) (BMO du 01/04/2013, p. 0814)

Rapporteur : Mme GAY Nicole)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Ce dossier concerne la belle école Marie Bordas qui va ouvrir en septembre 2013 et il s'agit de l'approbation de la convention avec la Communauté urbaine de Lyon pour l'aménagement de la voirie.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, permettez-moi de remplacer mon intervention initialement prévue par une autre que je juge plus urgente et en adéquation avec mes convictions. Je le fais de mon initiative personnelle et dans un souci de rester hors de toute polémique et même hors de tout clivage politique.

Monsieur le Maire, vous êtes Sénateur et participez de ce fait au débat sur le mariage de personnes du même sexe qui a lieu jusqu'à la fin de cette semaine au Sénat.

Monsieur le Maire, vous avez-vous-même émis à plusieurs reprises des réserves sur ce projet en disant qu'il ne fallait pas heurter les consciences. Je veux donc vous donner quatre raisons de rejeter ce projet de loi :

- La première et j'expliquerai chacune de ces raisons : c'est que l'enfant doit être protégé par la loi.

- La deuxième : c'est que l'institution du mariage doit être protégée par la loi.

- La troisième : c'est qu'un droit donné à une catégorie de personnes ne doit pas entraîner la privation de droits pour d'autres.

- La quatrième : c'est que le pouvoir qui est entre vos mains et vous a été confié par délégation n'est pas un blanc seing.

Pourquoi l'enfant doit-il être protégé par la loi ? Pour trois raisons :

- parce que sa construction psychologique est basée sur la complémentarité de la figure masculine et féminine ;

- parce qu'il a besoin d'avoir accès à ses origines même si c'est de façon symbolique comme c'est le cas dans l'adoption ;

- parce qu'il ne doit être ni un objet de droit, ni une marchandise.

Pourquoi l'institution du mariage doit être protégée par la loi ?

- parce que, et je cite Lionel Jospin en 2004 : « *le mariage est ancré dans la dualité sexuelle, condition de la procréation et de la continuation de l'humanité* ». C'est pour cela que le mariage a été créé ;

- parce que le mariage est le cadre le plus harmonieux du développement de l'enfant et qu'il doit rester une référence pour tous, y compris les familles homoparentales de fait dont les intérêts peuvent être protégés autrement par la loi. Je considère qu'il est normal que les enfants de ces couples soient protégés.

Troisième raison de rejeter ce projet de loi : en quoi ouvrir le mariage aux personnes de même sexe prive d'autres personnes de leurs droits ?

- parce que cela aurait pour effet, je cite Bruno Retailleau « *de tarir la source de l'adoption pour tous les couples, y compris les couples hétérosexuels* » ;

- parce que cela créera des discriminations entre les enfants qui pourront avoir un père et une mère et ceux qui seront privés délibérément de l'un ou de l'autre.

Quatrième raison : pourquoi le pouvoir qui vous a été confié n'est pas un blanc seing ?

Parce qu'il vous a été confié par délégation, comme pour chacun des élus : c'est le peuple qui est souverain (c'est l'article 3 de la Constitution qui le précise).

Lorsque les sondages donnent 56 % de Français opposés à l'adoption qui est intégrée à ce projet de loi, vous devez leur donner la parole. Pour cela, il existe la possibilité du Référendum.

Donc Monsieur le Maire, pour ces raisons, je vous demande de prendre en considération ce que je viens de vous dire et de revoir votre position. Je vous remercie.

(Applaudissements de l'Opposition.)

**M. LE MAIRE :** Mesdames et Messieurs, j'ai eu l'occasion à titre personnel de m'exprimer beaucoup sur ce genre de thématique mais qui évidemment n'est pas un sujet d'intérêt municipal. Nous essayons dans notre Conseil municipal, chacun pouvant développer ses opinions par ailleurs, de rester dans le cadre des débats qui concernent la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)